DÉFI RAID NAZAIRIEN









1. **Définition :** 
   1. L'association ESCO 44 dont le siège est 10 rue Georges Clémenceau à St Nazaire, organise le dimanche 17 novembre 2019, une épreuve sportive de pleine nature intitulée "Défi raid nazairien".
   2. "Défi raid nazairien" est une épreuve réalisée en équipes de trois athlètes qui enchaînent diverses disciplines sportives : un prologue surprise, un trail en terrains variés, incluant une course d’orientation ; un parcours en canoë biplace complété par un quizz et une activité de tir ; deux parcours de Run & Bike. Distance globale d’environ 25 kms.
   3. Ces épreuves sont régies par le présent règlement, seul valable et auquel nul autre ne pourra se substituer.
   4. Le règlement complet sera fourni sur simple demande et peut être consulté en ligne.
   5. Tout participant à ces épreuves est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.
   6. La seule autorité compétente pour l'application du présent règlement est la commission de direction de course.
2. **Ouverture de l'épreuve :** 
   1. Le "Défi raid nazairien" est ouvert à toutes les personnes âgées de 16 ans au moins à la date de l'épreuve, sous réserve de la production des pièces demandées.
   2. Tous les concurrents devront obligatoirement fournir un certificat médical autorisant la pratique d’un raid multisport en compétition (voir modèle joint dans le présent dossier d’inscription) ou une copie de licence sportive [FFA –FFTRI – FFC – FFCO – FFME] en cours de validité.
   3. Le certificat médical doit dater de moins d'un an au jour de l’épreuve.
   4. Les candidats doivent être en possession d’une couverture responsabilité civile et individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation
   5. Par l'attestation sur l'honneur, le concurrent certifie savoir nager au moins 25 m, accepter l’utilisation de son image à des fins promotionnelles et certifie avoir pris connaissance du règlement.
3. **Équipe :** 
   1. La course en équipe est obligatoire, il ne sera accepté aucun participant individuel.
   2. Chaque équipe est composée de trois personnes : un capitaine et deux équipiers. Elle peut être masculine, féminine ou mixte.
   3. Le capitaine est l'interlocuteur de l'organisation et le destinataire de tous les courriers ou courriels relatifs à l'épreuve.
4. **Catégories :** 
   1. L'épreuve ne fera pas l'objet de répartition en catégories établies en fonction du sexe ou de l’âge ; tous les participants concourent dans une seule catégorie.
5. **Circuit :** 
   1. Le circuit est matérialisé soit par des marques, flèches ou rubalises, bouées de parcours pour l’épreuve de canoë. Balises possibles sur le Run & Bike, le trail, la course d’orientation, le canoë.
   2. La présence du marquage ne dispense pas les concurrents de s'assurer de leur itinéraire à l'aide des informations fournies avant le départ.
   3. La destruction ou la modification des marquages et balisages existants, pérennes ou temporaires est interdite et fera l'objet d’une disqualification.
   4. Des postes de contrôle seront présents sur le circuit, sans que les concurrents ne soient informés ni de leurs nombres ni de leurs situations.
   5. Les concurrents devront obligatoirement se soumettre aux contrôles, qu'ils concernent le matériel, les contrôles intermédiaires, ou tout autre point.
   6. Le circuit devra être suivi en totalité et dans le sens imposé. Tout concurrent surpris en sens inverse, utilisant un raccourci ou tout moyen déloyal pour obtenir un avantage sur les autres concurrents sera disqualifié.
   7. Les concurrents sont autorisés à faire demi-tour uniquement pour porter secours à un autre concurrent, pour prévenir les secours ou les commissaires d'un problème particulier mettant en danger la sécurité des concurrents ou des spectateurs, ou pour rechercher un objet perdu, indispensable à la poursuite de l'épreuve. Dans ce cas, et en particulier pour le parcours Run & Bike, les concurrents ne pourront se déplacer qu’à pieds et s'engagent à ne pas gêner les autres concurrents.
   8. Pendant le parcours Run & Bike, et lorsqu’'il comprend des portions de route, les concurrents doivent respecter les règles du code de la route.
6. **Inscriptions :** 
   1. L’inscription et le paiement au raid se feront en ligne à l’adresse suivante : https://inscriptions.ufolep.org/defi-raid-nazairien-2019
   2. L'inscription sera effectuée pour une équipe et non pas individuellement.
   3. Les droits d'inscription par équipe sont fixés à 75 €.
   4. Le règlement de ces droits d'inscription ne peut être effectué qu'en ligne sur le site ci-dessus nommé.
   5. L'inscription ne sera effective qu'après validation du dossier en ligne comprenant la fiche d’inscription dûment complétée, les trois certificats médicaux et le paiement.
   6. Le nombre d'équipes participantes étant limité à 80, les inscriptions seront acceptées chronologiquement au fur et à mesure de la réception des dossiers complets.
   7. Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de ses équipiers qui seront autorisés à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises, dans les délais impartis.
   8. En cas de désistement de la part d'une équipe, l'organisation s'engage à rembourser les droits d'inscription sur présentation, par courrier recommandé, d'un justificatif, suivant les modalités ci-dessous : 30 jours avant la manifestation, remboursement intégral. Entre 29 et 20 jours avant la manifestation, 80% remboursés. Entre 19 et 11 jours avant la manifestation, 50% remboursés. 10 jours avant la manifestation, pas de remboursement.
   9. Lors du retrait des dossards un chèque de caution de 30 € sera demandé pour le prêt de matériel de course.
7. **Marques de course :** 
   1. Pour faciliter l'identification des concurrents, les pointages et le suivi de l'épreuve, l'organisation fournira des marques de courses, qui seront obligatoires :

* Un dossard (chasuble) individuel portant mention du numéro de course pour le capitaine et les équipiers,
* Un doigt de marquage pour le pointage des équipes au fil de l’épreuve,
* Une plaque de marquage par VTT.
  1. Le dossard devra être porté sur les vêtements de façon visible, hormis pour l'épreuve de canoë pendant laquelle le gilet de sauvetage sera porté sur le dossard. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire sous peine de disqualification.
  2. Les dossards et plaques de VTT seront remis aux membres de l'équipe, le jour de l’épreuve et devront être rendus dès l’arrivée franchie.
  3. Les canoës fournis aux concurrents ne porteront pas de marquage.

1. **Numéros de course :** 
   1. Les numéros de course seront attribués aux équipes dans l'ordre de leur inscription ou de façon aléatoire.
2. **Accueil des équipes :** 
   1. L'accueil des équipes se fera au Village Départ / Arrivée, située au centre Leclerc de l’Immaculée - Le Point du Jour - Saint Nazaire
   2. La remise des dossards s’effectuera le samedi 16 novembre de 14h30 à 18h30 au magasin Décathlon de l’Immaculée - Le Point du Jour - St Nazaire et le jour de l’épreuve de 8h00 à 8h30 sur le village de départ. Remise d’un chèque caution de 30 € par équipe en échange de la puce et des chasubles.
   3. Les instructions de course seront données aux capitaines des équipes une heure avant le départ fixé à 9h30. Ces instructions reprendront les indications du dossier de course ainsi que tous les points particuliers liés au cheminement, à la sécurité, au respect de l'environnement ou à tout autre point du règlement que l'organisation jugera bon de préciser à ce moment.
3. **Equipement individuel :** 
   1. Le choix de la tenue vestimentaire et des chaussures est laissé à l'appréciation des concurrents, sous réserve des restrictions suivantes :
      1. Le port d'un casque homologué est obligatoire, jugulaire attachée, tout au long de l'épreuve de Run & Bike, sous peine de disqualification.
      2. Seuls les casques VTT sont autorisés, à l'exclusion de tous autres modèles du type canoë ou montagne.
      3. Dans tous les cas les chaussures devront être fermées.
      4. La tenue vestimentaire doit proscrire les éléments dangereux du type écharpes ou vêtements flottants.
      5. Tous les changements de vêtements ou de chaussures en cours d'épreuve sont autorisés sous réserve de laisser le dossard bien visible sur les vêtements.
      6. Un téléphone portable par équipe (dans un sac étanche) est fortement recommandé.
      7. Chaque équipe devra se munir d’une boussole ou pourra utiliser l’application « boussole » d’un téléphone portable.
4. **Equipements nécessaires pour les différentes épreuves.**
   1. Canoë :
      1. La totalité du matériel sera fournie aux concurrents au point de départ de la portion "canoë" et devra être rendue à l'arrivée.
      2. Ce matériel comprend : un canoë deux places, deux gilets d’aide à la flottaison, deux pagaies.
      3. L'utilisation de toute autre embarcation que celle fournie par l'organisation est strictement interdite.
      4. Le port de la combinaison néoprène n'est pas obligatoire mais est conseillé.
   2. Trail – Run & Bike et course d’orientation :
      1. L’équipe dispose d’un road book sur lequel sera mentionné, pour chaque épreuve, chaque nouveau poste à atteindre (pas de fléchage).
      2. Les points de passage seront définis soit par un azimut et une distance à parcourir, soit par des indications visuelles : carte fléchée et/ou photos du site.
   3. Run & Bike :
      1. Un VTT par équipe
      2. Tous les types de VTT sont autorisés (sauf tandems et assistance électrique).
      3. Les VTT utilisés doivent répondre aux normes en vigueur et être équipés d’une trousse de réparation. Il n’y aura aucune assistance technique de la part du comité organisateur.
      4. Les plaques (fournies par l’organisateur) portant le numéro de course devront être installées sur le devant du guidon de manière à être visibles.
      5. Les VTT pourront être examinés par la commission de direction de course ou les signaleurs, tant sur les parcs que sur le circuit.
      6. Le choix des pneumatiques est laissé à l'appréciation des concurrents.
      7. Un kit de réparation + une chambre à air de rechange sont conseillés.
5. **Signaleurs :** 
   1. Des signaleurs seront nommés par l'organisation.
   2. Seuls seront signaleurs :

* Des bénévoles connus et désignés par l'organisation.
  1. Les signaleurs bénévoles ont pour rôle de veiller au bon déroulement de l'épreuve, en particulier pour les points suivants :
* Sécurisation des circuits,
* Vérifications administratives,
* Vérifications techniques,
* Application du présent règlement, (respect impératif du code de la route sur les portions routières)
* Respect des consignes de sécurité,
* Signalement des abandons et des réclamations,
* Gestion du matériel prêté aux concurrents, en début et fin de portion canoë.
  1. D'autres fonctions seront assurées par des bénévoles :
* Accueil et information,
* Remise des dossiers, dossards, badges et plaques VTT.
* Organisation du parc à vélos, balisage et dé balisage,
* Ravitaillements.

1. **Direction de course :** 
   1. Un directeur de course sera responsable de la course. Il sera assisté d’adjoints à l’intérieur d’une commission de course.
   2. Cette commission de course aura en charge :

* Le chronométrage, le contrôle des passages aux balises jalonnant le parcours.
* L'établissement des classements,
* L'enregistrement des abandons et des réclamations,
* L'arbitrage des réclamations.

1. **Déroulement de l'épreuve :** 
   1. L'épreuve consiste à effectuer en équipe un circuit au cours duquel se succèdent différentes disciplines sportives de pleine nature. Le sens du circuit et l'ordre d'enchaînement de ces disciplines sont imposés par le règlement selon les numéros de dossards des équipes (pairs ou impairs).
   2. Le parcours comporte un certain nombre de contrôles de passages qui doivent être obligatoirement passés en équipe sous peine de pénalisation voire de disqualification.
   3. L'épreuve du Raid est chronométrée et les temps de course serviront de base au classement.
   4. L'enchaînement des disciplines est obligatoirement effectué dans l'ordre donné et ne pourra en aucun cas être modifié par les concurrents.
   5. Les concurrents sont responsables pendant toute l'épreuve du matériel qu'ils utilisent, qu'il leur appartienne ou qu'il leur ait été prêté.
   6. L’association ESCO 44 - Défi Raid Nazairien décline toute responsabilité en cas de vol (de perte) ou de toute autre détérioration du matériel des participants tant lors des déplacements que des dépôts y compris les parcs à vélos.
   7. Les participants renoncent par avance à tout recours envers l’association.
2. **Départ et arrivée :** 
   1. Chaque équipe doit partir et arriver au complet. Tout changement d’équipier ou modification d’équipe doit être signalé au responsable des inscription avant le départ sous peine de disqualification. Le pointage est effectué avant le départ en chambre d’appel. Si l’un des équipiers n’est pas présent, l’équipe pourra être disqualifiée
   2. Le départ du prologue sera donné simultanément à l’ensemble des équipes.
   3. Les concurrents qui se présenteraient sur la ligne après que le départ ait été donné et dans un délai de 15 minutes seront autorisés à courir mais ne pourront prétendre à aucune déduction de temps.
   4. L’équipe doit se présenter complète au départ et à l’arrivée de chaque activité (et rester unie pendant tout le parcours sauf sur le prologue et le canoë).
   5. L'arrivée ne sera acquise qu'au passage de la ligne par l'équipe complète. Les trois équipiers doivent passer la ligne d'arrivée ensemble.
   6. En échange de leur chèque de caution, les concurrents doivent remettre leurs dossards sur la ligne d’arrivée, ou aux signaleurs auxquels ils déclarent leur abandon. Tout dossard non remis à l’arrivée sera classé dans les abandons.
3. **Arrêt de la course :** 
   1. L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'épreuve en cas de force majeure ou pour des raisons liées à la sécurité ou à la météorologie. Les horaires ainsi que les situations des portes de fermeture sont donnés avant le départ.
   2. Le directeur de course se réserve le droit d'arrêter les concurrents passant aux points de contrôle avec un retard trop important dont il est seul juge. (Fermeture de portes)

**Abandon :**

* 1. Pour des raisons de sécurité tout abandon devra être immédiatement mentionné à un signaleur et les dossards lui être remis en main propre.
  2. En cas d'abandon, et sauf accident ou impossibilité, les concurrents sont responsables du rapatriement de tout leur matériel jusqu'au point d'arrivée.
  3. En cas d'abandon d'un concurrent, le concurrent restant est autorisé à poursuivre l'épreuve mais ne pourra prétendre au classement. L’équipe est tenue d’en faire avertir dès que possible le stand abandon sur la ligne d’arrivée.

1. **Parc à vélos :** 
   1. Deux parcs à vélos seront à la disposition des concurrents.
   2. Le concurrent ne pourra y prendre que le vélo portant son numéro de dossard.
   3. L’organisation décline toute responsabilité concernant le matériel déposé dans l’enceinte des parcs à vélos.
   4. Tous les concurrents pourront déposer leurs effets personnels dans un sac vestiaire gardé par les organisateurs. Les sacs identifiés seront rendus sur présentation de la plaque à vélo de l’équipe.
2. **Dispositif de sécurité :** 
   1. L'organisation confie la gestion du dispositif de sécurité à un organisme agrémenté.
   2. Les concurrents s'engagent à respecter les demandes ou consignes qui pourraient leur être faites par les organisateurs.
   3. Il est prévu de mettre en place une équipe, considérée comme secoureurs, sur chacun des circuits.
3. **Sécurité et secours :** 
   1. Les concurrents s'engagent par leur inscription à respecter les consignes de sécurité énoncées dans le présent règlement.
   2. Les signaleurs sont seuls habilités à réglementer les traversées de routes. Les concurrents devront se plier aux impératifs qui pourraient en découler.
   3. Dans le cas où l'état d'un membre d'une équipe nécessite l'intervention des secours, il ne devra jamais être laissé seul. Ses équipiers s'engagent à ne jamais partir seuls à la recherche des secours mais à demander pour cela l'aide d'autres concurrents.
   4. Tout concurrent inscrit s'engage à porter assistance ou secours à tout équipier ou concurrent qui lui en fait la demande.
   5. Dans le cas où il ne pourrait pas intervenir pour des questions de distance, de dénivelé, ou s'il se juge incompétent à porter secours, le concurrent s'engage à prévenir immédiatement le premier concurrent ou signaleur rencontré sur le parcours.
   6. Tout concurrent qui refuse de porter secours, assistance ou qui n'alerte pas les secours ou les signaleurs sera disqualifié et encourra des poursuites.
   7. La présence des équipes de secours ne dispense pas les concurrents de porter assistance ou secours.
   8. Tout concurrent ou équipe qui porte secours ou assistance à un autre concurrent peut demander l'intervention d'un signaleur pour attester de la perte de temps qui en découle. Celle-ci lui sera décomptée et prise en compte pour son classement.
4. **Ravitaillement :** 
   1. Les équipes doivent être en complète autonomie, des points de ravitaillement sont cependant prévus sur les circuits, mais restent seulement des compléments.
5. **Esprit sportif :**
   1. Les concurrents s'engagent à faire preuve d'esprit sportif, en particulier pour les points suivants :

* Respect du règlement,
* Engagement à n'utiliser aucun moyen déloyal pour obtenir un avantage sur les autres concurrents
* Engagement à se laisser doubler,
* Engagement à aider toute personne en difficulté.

1. **Respect des sites naturels :** 
   1. Le Défi Raid Nazairien se déroulant dans un cadre naturel unique et fragile, les concurrents s'engagent à le respecter.
   2. Le parcours traversera en particulier des terrains communaux, des terrains privés et des bois domaniaux. Les autorisations de passages sont accordées pour le seul jour de la manifestation.
   3. L'organisation demande expressément aux concurrents d'éviter le bruit excessif, le rejet de déchets, les dégradations de toutes sortes et la destruction ou la modification des marquages et balisages existants, pérennes ou temporaires.
   4. La direction de course se réserve le droit de disqualifier tout contrevenant.
2. **Classement :** 
   1. À l'issue de l'épreuve, la direction de course aura en charge l'établissement du classement.
   2. Ce classement sera effectué uniquement en fonction du temps de course, déduction faite des pénalités ou bonus accordés sur certaines épreuves.
   3. Le temps de course sera le cas échéant réduit du temps perdu pour des raisons de sécurité ou bien augmenté de pénalités éventuelles déterminées par la commission de course.
   4. Le palmarès sera établi par l'organisation.
3. **Réclamations :** 
   1. Tout concurrent dûment inscrit peut déposer réclamation, pendant la course et à l'arrivée. Il dispose d'un délai maximum de 15 minutes après le passage de la ligne arrivée.
   2. Seuls les membres de la commission de direction de course sont habilités à recevoir les réclamations.
4. **Disqualification :** 
   1. Toute infraction au présent règlement, constatée sur le terrain entraînera la disqualification de l'équipe responsable.
   2. Seul le directeur de course est habilité à prononcer une disqualification.